

Nouveaux thiervillois et départs de la commune

Nous invitons les nouveaux Thiervillois à se rendre en Mairie dès leur arrivée, afin de disposer des informations qui peuvent les intéresser, et faire en sorte que leur installation se fasse dans les meilleures conditions possibles. Ils pourront également se faire inscrire administrativement (liste électorale, sacs de tri sélectif, etc...).

Les Thiervillois qui changent de domicile mais qui restent toujours à Thierville-sur-Meuse sont invités à en informer le secrétariat de la Mairie.

Les personnes quittant Thierville-sur-Meuse doivent également passer au secrétariat de la Mairie, avant leur départ, pour gérer la partie administrative (liste électorale, etc...).